

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le quatre juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés :

Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 mai 2025

**Délibération 2025-020**

**Approbation convention de participation financière pour la construction du centre d'incendie et de secours du secteur de Seilhac**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction d'un Centre de Secours et d'Incendie pour le secteur de Seilhac, les 6 communes de premier appel (Seilhac, Saint-Salvador, Saint-Jal, Saint-Clément, Lagraulière, Chanteix) ont été associées au projet de construction.

Le plan de modernisation des centres d'incendie et de secours engagé par le SDIS de la Corrèze est en voie d'achèvement et que sur le territoire communautaire, seul le centre de Seilhac n'a pas encore été réhabilité ou reconstruit bien qu'il soit incontestable que ce bâtiment n'est plus compatible avec les besoins opérationnels actuels,

Tulle agglomération accepte d'assumer la maîtrise d'ouvrage au travers d'une convention signée entre elle et le SDIS,

La participation des communes pour le financement de l'opération est estimée à 632 364 € TTC, part du SDIS et de l'État au titre de la DETR déduites,

La somme globale à verser par les communes est répartie entre elles au prorata de leur population défendue, comme cela a été l'usage lors d'opérations précédentes, soit 68 416,78 € pour la commune de Chanteix.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les engagements financiers respectifs entre la commune de Chanteix et la communauté d'agglomération Tulle Agglomération, une convention financière a été établie entre les deux parties afin de préciser :

- Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle,
- Le mode de financement et l'engagement des parties,
- La détermination du montant final de l'opération et l'ajustement de la participation de la commune,
- La durée de la convention.

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de participation financière pour la construction du centre d'incendie et de secours du secteur de Seilhac,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Membres présents : 14

Membres absents : 0

Votants : 14

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 05/06/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 05/06/2025

Le Maire,

Jean MOUZAT